

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2025

N° 2025/01.03

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 03/01/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élu : M. CROZIER Bernard.

Objet de la délibération: APPARTEMENT DU COQUETIER : REMISE GRACIEUSE SUR LOYER

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement du Coquetier est loué à M. Lionel DE MATOS depuis le 1^{er} novembre 2024. Il informe que les interrupteurs des volets ne sont toujours pas fonctionnels, les panneaux photovoltaïques ne sont pas installés ainsi que la fibre malgré nos relances.

Monsieur le Maire propose, afin de compenser ces désagréments d'accorder une remise gracieuse de loyer sur le mois de février 2025 d'un montant de 212.50€ correspondant à un demi-loyer.

Le Conseil Municipal, après avoir ouïe l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité,

APPROUVE la remise gracieuse de 212.50€ sur le mois de février 2025,

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Bernard CROZIER,

